



15ème législature

Question N° : 2806	De M. Jean-Félix Acquaviva (Non inscrit - Haute-Corse)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement	Tête d'analyse >Décrochage scolaire en Corse	Analyse > Décrochage scolaire en Corse.
Question publiée au JO le : 14/11/2017 Réponse publiée au JO le : 04/12/2018 page : 11057 Date de changement d'attribution : 16/10/2018		

Texte de la question

M. Jean-Félix Acquaviva alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur le fort taux de décrochage scolaire en Corse. Un rapport présenté le 24 octobre 2017 par le conseil économique social et culturel de Corse a fait part de constats qui peuvent être, à certains égards, particulièrement alarmants. L'académie de Corse est notamment marquée par le décrochage scolaire : 38 % des jeunes de 15-24 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme ou au plus le diplôme national des brevets (contre 32,2 % au niveau national) et 21,4 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 27,1 % au niveau national. De plus, le rapport précise que « sur les 4 400 jeunes de moins de 30 ans sans activité et sortis du système éducatif, la proportion de non diplômés ou ayant au maximum le brevet atteint 45 % ». Il faut noter également que le taux de scolarisation en Corse se situe clairement en dessous de la moyenne nationale jusqu'à 9,9 points de moins pour la tranche d'âge des 18-24 ans (soit 45,1 %). C'est pourquoi il lui demande quelles actions il entend mener pour lutter efficacement contre le décrochage scolaire.

Texte de la réponse

La lutte contre le décrochage scolaire demeure un enjeu prioritaire, comme l'a rappelé le ministre de l'éducation nationale, qu'il s'agisse de prévenir le décrochage ou de trouver une solution aux jeunes sortis du système éducatif sans diplôme de niveau IV ou V. La mobilisation forte des académies, et notamment de la Corse, sur ce sujet a commencé à porter ses fruits, comme en témoignent les chiffres récents du décrochage. Pour la Corse, le pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire était de 6,1 % en 2016 pour une moyenne nationale de 8,8 % (source : indicateur Eurostat / DEPP, calculé pour les jeunes de 18 à 24 ans). Les chiffres du SIEI (Système interministériel d'échange d'informations), basés sur deux campagnes de repérage par an, montrent que le nombre de jeunes en situation de décrochage est en baisse. A la campagne d'automne 2017, le nombre de jeunes en situation de décrochage était de 505, contre 563 décrocheurs à la campagne d'automne 2016. Il s'agit de jeunes de plus de 16 ans, qui étaient scolarisés l'année précédant le traitement SIEI (N-1), ne sont plus scolarisés à la date du traitement (année N), et n'ont pas décroché le diplôme qu'ils préparaient l'année N-1. Les académies, dont la Corse, se sont fortement mobilisées autour de la priorité mise sur la prévention du décrochage, à travers plusieurs mesures. Un plan national de formation a été déployé auprès des personnels d'éducation et d'encadrement durant ces trois dernières années. L'enjeu est de parvenir à impliquer les enseignants, au sein d'une équipe, et de changer les pratiques pédagogiques et éducatives. Afin de développer le travail collaboratif au sein de l'équipe éducative et avec les partenaires extérieurs à l'école, la mise en place d'alliances éducatives est en cours de



déploiement ; il s'agit de proposer des parcours aménagés ou personnalisés à ces jeunes comme par exemple le Parcours aménagé de formation initiale (PAFI) intégrant notamment la possibilité de stages en entreprises ou de service civique. Les alliances s'appuient sur les « groupes de prévention du décrochage scolaire » (GPDS) qui sont mobilisés pour repérer les jeunes en risque de décrochage et les prendre en charge. La MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) intervient en appui des établissements scolaires et des GPDS en prévention, mais aussi dans le cadre des réseaux FOQUALE sur le retour en formation des jeunes sortis sans diplôme, en lien avec les partenaires extérieurs (collectivité, missions locales, associations). Ces efforts doivent se poursuivre et s'amplifier afin que plus aucun jeune ne sorte sans qualification du système scolaire et ne reste sans solution. Dans le champ de la remédiation du décrochage, la Corse compte 10 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) qui ont pour mission de contacter et prendre en charge les jeunes en situation de décrochage scolaire afin de leur proposer une solution de retour en formation ou d'insertion en emploi.